

UNIVERSITÉ  
CÔTE D'AZUR

FACULTÉ  
DE MÉDECINE

# ÉTUDES DE SANTÉ

MÉDECINE

CHIRURGIE DENTAIRE

SAGE-FEMME

PHARMACIE

2020-2021



# Faculté de Médecine

Université Côte d'Azur  
28, avenue de Valombrose  
06107 Nice cedex 2

☎ 04 93 37 77 77

[medecine.unice.fr](http://medecine.unice.fr)

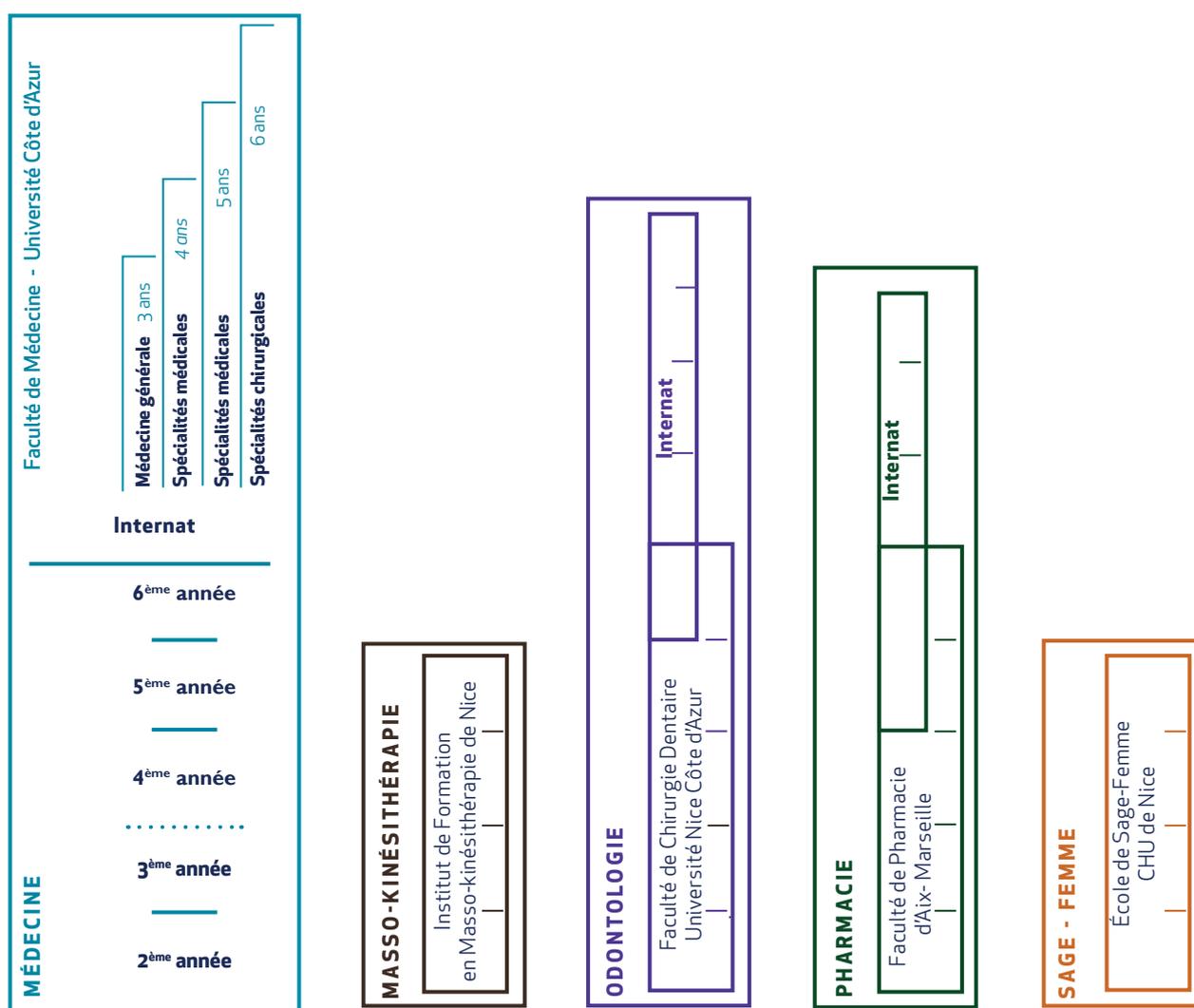
f Facebook

🐦 Twitter

📺 Youtube

📺 Dailymotion

## Les études de santé



### Admission après

- un Parcours spécifique « Accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS)
- ou après une L1, L2<sup>1</sup> ou L3<sup>2</sup> d'une Licence avec une option « Accès santé » (LAS)

↑  
Baccalauréat ou équivalent

<sup>1</sup>L2 à partir de 2021-2022

<sup>2</sup>L3 à partir de 2022-2023

# La réforme du 1<sup>er</sup> Cycle des études de Santé

## Objectifs de la réforme

- ▶ Réforme pour les filières **M**édecine, **M**aïeutique, **O**dontologie et **P**harmacie
- ▶ Accès multiples aux études de santé permettant une diversification des profils
- ▶ Orientation progressive et active avec un accompagnement des étudiants
- ▶ Changement des modalités de sélection pour l'entrée en 2<sup>ème</sup> année des études de Santé
- ▶ Évolution vers une 1<sup>ère</sup> année universitaire pluridisciplinaire avec des modules de formations communs à plusieurs filières

### AVANT LA RÉFORME

#### FIN DU NUMERUS CLAUSUS

Nombre unique d'admis aux concours, fixé par le Ministère de la Santé

#### FIN DES CONCOURS

#### FIN DE LA PACES

### APRÈS LA RÉFORME

#### MISE EN PLACE D'UN NUMERUS APERTUS

Nombre d'étudiants admis dans chaque filière de santé, déterminé par l'université en lien avec l'Agence Régionale de Santé

#### MODIFICATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION

#### DIFFÉRENTES FILIÈRES D'ACCÈS OUVERTURE À DIFFÉRENTS PROFILS

## À partir de la rentrée 2020

La PACES n'est pas remplacée par une seule formation, mais plutôt par un ensemble de formations :

- ▶ Le Parcours spécifique «Accès Santé», si l'étudiant est certain de son orientation dans une filière de santé.
- ▶ Les autres Licences avec une Option «Accès Santé», si l'étudiant hésite encore entre plusieurs filières.

Ce système donne des chances d'accéder aux études de santé selon différents profils.

### Plusieurs façons d'accéder aux 4 filières de santé

PARCOURSUP (Janvier > Mars)

BACCALAURÉAT 2020

Parcours spécifique « Accès santé »  
avec une option d'une autre discipline  
(PASS)

Licence  
avec une option «Accès Santé»  
(LAS)

Passerelle diplômés

MÉDECINE

MAÏEUTIQUE

ODONTOLOGIE

PHARMACIE

## PASS (à la faculté de médecine)

### Un parcours spécifique « Accès santé » avec une option d'une autre discipline

#### Comment ça marche ?

1<sup>ère</sup>  
année

**Le lycéen choisit le parcours spécifique santé à la Faculté de médecine (PASS)<sup>1</sup>** et une option qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels (exemple : option droit, option biologie, option langues...).

Ce Parcours sera organisé à la Faculté de Médecine de Nice

S'il valide sa 1<sup>ère</sup> année, il candidate aux études de santé (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie)

S'il ne valide pas sa 1<sup>ère</sup> année de licence, il ne peut pas candidater aux études de santé ; il ne peut pas redoubler cette 1<sup>ère</sup> année

S'il est sélectionné

S'il n'est pas sélectionné

Il est admis en 2<sup>e</sup> année dans la filière qui l'intéresse

Il poursuit en 2<sup>e</sup> année de licence de l'option choisie

Il doit se réorienter via Parcoursup

Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

## LAS (dans une autre composante universitaire)

### Une licence avec une option « Accès santé »

#### Comment ça marche ?

1<sup>ère</sup>  
année

**Le lycéen choisit une Licence (LAS)<sup>2</sup>**

qui correspond le mieux à ses projets et ses points forts (lettres, droit, SVT, gestion, économie, etc.)

qui propose une option « accès santé » pour la ou les filières qui l'intéressent (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie)

**Au sein de cette licence, il suit des enseignements liés à l'option « accès santé »**

S'il valide sa 1<sup>ère</sup> année, il peut candidater dans la ou les filières de santé qui l'intéressent

S'il ne valide pas sa 1<sup>ère</sup> année de licence, il ne peut pas candidater aux études de santé

S'il est sélectionné

S'il n'est pas sélectionné

Il est admis en 2<sup>e</sup> année dans la filière qui l'intéresse

Il poursuit en 2<sup>e</sup> année de la licence choisie

Il peut redoubler cette 1<sup>ère</sup> année

Il peut se réorienter via Parcoursup

Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

<sup>1</sup> Les options d'une autre discipline possibles à la faculté de médecine seront communiquées prochainement

<sup>2</sup> Les Licences avec une option «accès santé» habilitées à l'Université Côte d'Azur seront communiquées prochainement

# Les changements avec cette réforme

## De nouvelles voies d'admission dans les études de santé

Les lycéens pourront choisir entre plusieurs parcours prévus pour leur permettre, une fois étudiants, de candidater deux fois dans les études de santé, après une, deux ou trois années de premier cycle.

Certains de ces parcours sont des **licences de différentes disciplines**, comprenant une option « Accès santé » (L.AS).

D'autres sont des parcours spécifiques « Accès santé » avec une option d'une autre discipline : c'est le **PASS proposé à la Faculté de Médecine de Nice**. L'étudiant choisira au sein de ce parcours une option qui lui permettra de poursuivre en deuxième année de licence s'il n'est pas admis dans une filière de santé.

## Un processus de sélection renouvelé

Le numérus clausus disparaît. **Chaque université déterminera en lien avec l'agence régionale de santé le nombre d'étudiants qu'elle admet dans chaque filière de santé**, et répartira les places entre les différentes voies d'accès.

**Le concours unique basé exclusivement sur des QCMS disparaît**. Les étudiants seront sélectionnés sur leurs résultats dans leur parcours de formation (Licence ou Parcours spécifique Santé) et, pour certains sur des épreuves complémentaires, dont des épreuves orales.

## PASS ou LAS, comment choisir ?

**Le lycéen doit prendre en compte ses points forts, ses centres d'intérêt** et les filières qui l'intéressent en dehors de la santé.

La candidature aux études de santé sera jugée, pour une part importante, sur les notes obtenues en première année à l'université. Il est donc recommandé de formuler des vœux pour des parcours qui correspondent aux points forts au lycée et au projet d'étude. Les lycéens dont les points forts sont dans des domaines éloignés de la biologie peuvent choisir une licence avec « option santé » dans un domaine qui les intéresse.

## Les règles pour présenter sa candidature

Dans l'enseignement supérieur européen, **chaque année de formation validée permet d'obtenir 60 crédits européens (ECTS)**. L'étudiant qui souhaite présenter sa candidature dans une formation de maïeutique, médecine, pharmacie, odontologie doit avoir **validé sa première année** et donc obtenu **60 ECTS** du parcours qu'il a choisi.

Une **seconde candidature** nécessite d'avoir progressé au cours de son parcours et obtenu **au moins 60 ECTS supplémentaires**.

Une inscription sur le parcours spécifique santé (PASS) décompte obligatoirement une première candidature.

Sur les parcours Licence avec une option « accès santé » (LAS), il est possible de ne présenter sa candidature pour la première fois qu'après deux ou trois années d'étude.

## Les épreuves de sélection pour l'admission en santé

**Les études de santé restent sélectives**, et les candidatures sont évaluées sur :

- Les notes obtenues au cours du parcours de formation qui sont pertinentes pour apprécier les compétences nécessaires pour réussir les études de santé
- Des épreuves complémentaires, orales et éventuellement écrites qui permettent d'apprécier d'autres compétences également utiles

Les étudiants ayant obtenu dans leur parcours de formation des notes supérieures à un seuil fixé par l'université pourront être admis directement sans passer les épreuves complémentaires. Les modalités des épreuves seront précisées ultérieurement.

# Je suis en terminale et je veux faire des études de santé

## Quelles formations me sont proposées à l'université pour faire des études de maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie ?

### Deux exemples

#### PASS : parcours spécifique « accès santé », avec une option d'une autre discipline <sup>1</sup>

Patrick aimerait être médecin ou sagefemme et aime le droit



Il choisit le PASS à la Faculté de médecine de Nice et prend une option Droit qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels

Si Patrick valide sa 1<sup>ère</sup> année de licence, il candidate dans les filières de santé médecine ou maïeutique

Si Patrick ne valide pas sa 1<sup>ère</sup> année de licence, il ne peut pas candidater aux études de santé ; il ne peut pas redoubler cette année

S'il est sélectionné

S'il n'est pas sélectionné

Il est admis en 2<sup>e</sup> année de médecine

Il poursuit en 2<sup>e</sup> année de Droit

Il doit se réorienter via Parcoursup

et il peut candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

#### LAS : Licence avec une option « accès santé » <sup>2</sup>

Isabelle aimerait être pharmacienne ou chirurgien-dentiste et s'intéresse aux sciences



Elle choisit une licence de chimie qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts et qui propose des enseignements liés à l'option « accès santé »

Si Isabelle valide sa 1<sup>ère</sup> année de licence, elle pourra candidater dans les filières de santé pharmacie ou d'odontologie

Si Isabelle ne valide pas sa 1<sup>ère</sup> année de licence, elle ne peut pas candidater aux études de santé

Si elle est sélectionnée

Si elle n'est pas sélectionnée

Elle est admise en 2<sup>e</sup> année de pharmacie

Elle poursuit en 2<sup>e</sup> année de Chimie

Elle peut redoubler cette 1<sup>ère</sup> année

Elle peut se réorienter via Parcoursup

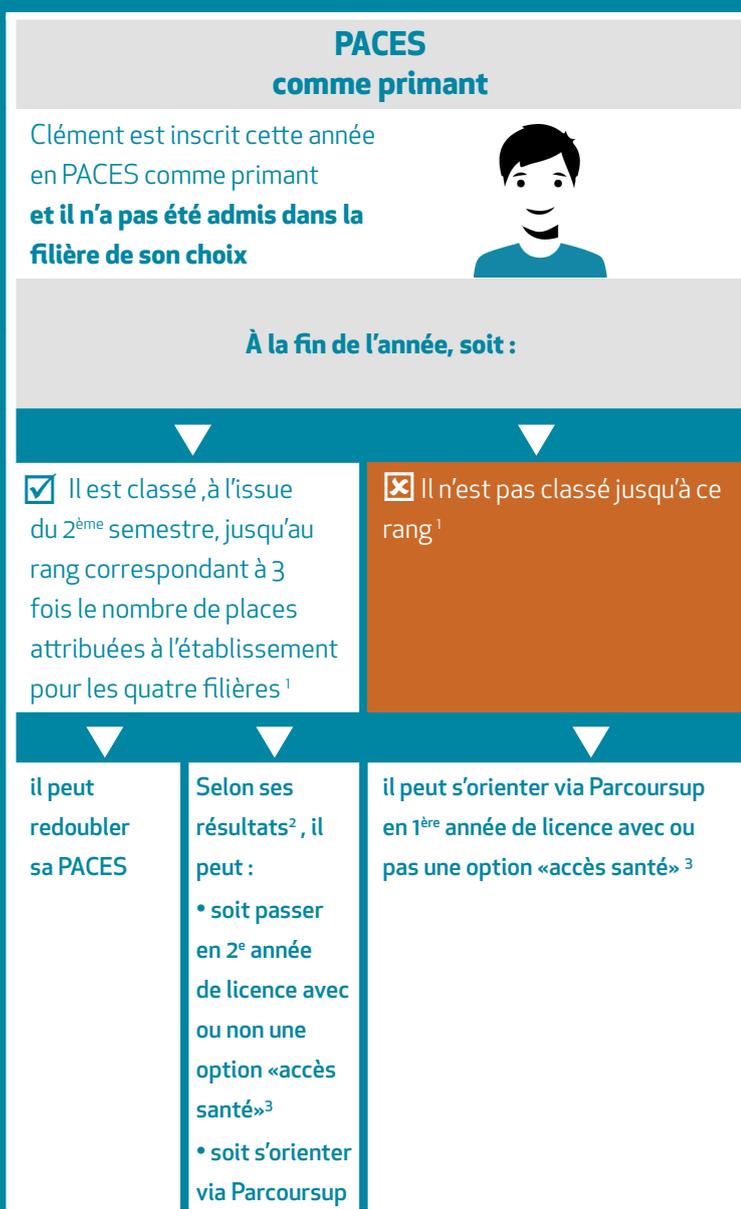
et elle peut candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

<sup>1</sup> Les options d'une autre discipline possibles à la faculté de médecine seront communiquées prochainement

<sup>2</sup> Les Licences avec une option «accès santé» habilitées à l'Université Côte d'Azur seront communiquées prochainement

# Je suis actuellement en PACES comme primant

## Quelles possibilités en 2020-2021 si je ne suis pas admis dans une filière de santé cette année ?



Un étudiant pourra présenter au maximum deux candidatures en santé au cours de son premier cycle d'études et cela comprend :

- la PACES
- et une Licence avec une option « accès santé » (LAS)

Par conséquent, un étudiant qui a redoublé ne pourra pas candidater une 3<sup>ème</sup> fois via une licence avec une option « accès santé »

<sup>1</sup> Seuls les candidats classés, à l'issue du 2<sup>ème</sup> semestre, jusqu'au rang correspondant à 3 fois le nombre de places attribuées à l'établissement pour les quatre filières (hors Kiné) sont autorisés à redoubler immédiatement. En 2019, ce rang était le **813<sup>e</sup>** : **[160 (pour médecine) + 43 (pour odontologie) + 40 (pour Pharmacie) + 28 (pour sage-femme)] x 3**

<sup>2</sup> Se renseigner auprès du Bureau d'Information et d'Orientation « Sciences et Santé » pour connaître les ré-orientations possibles.

<sup>3</sup> Une licence option « accès santé » (LAS) lui permettra une 2<sup>ème</sup> candidature aux études de santé.

Les étudiants bénéficient d'un ensemble de dispositifs et de services mis en oeuvre par l'Université Côte d'Azur  
Retrouvez toutes ces informations sur [univ-cotedazur.fr](http://univ-cotedazur.fr)

## Bibliothèques

Des milliers d'ouvrages et revues sont accessibles sur place et en ligne.

Trois bibliothèques universitaires disposent d'une section « Médecine » avec :

- des ressources documentaires sur tous les supports (papier, électronique, audiovisuel, Internet...)
- des ressources documentaires en ligne (accessibles de n'importe quel lieu)
- des formations à la recherche d'information

	Accès	Horaires d'ouverture *
<b>Campus Valrose</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Bibliothèque</b></li></ul>	Parc Valrose BP 2053 06101 Nice Cedex 2 ☎ 04 92 07 60 55	• lundi au vendredi : 8h - 19h (jusqu'à 20h le jeudi)
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Co-learning Montebello</b></li></ul>	Resto U Montebello 96 avenue de Valrose 06106 Nice ☎ 04 92 07 77 17	• Certains samedis : 8h30 - 12h30 Tous les jours : 24h/24
<b>Campus St-Jean d'Angély</b>	24 avenue François Mitterrand 06357 NICE Cedex 4 ☎ 04 89 15 13 19/20	• lundi au vendredi : 8h - minuit • Samedis et dimanches: 10h-20h
<b>Campus Pasteur</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Bibliothèque</b></li></ul>	28, Avenue Valombrose 06107 Nice Cedex 2 ☎ 04 93 37 76 92	• du lundi au vendredi : 8h30 - 19h
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Learning Café Pasteur</b></li></ul>	28, avenue Valombrose 06107 Nice Cedex2	• Certains samedis : 10h30-18h

\* Sous réserve de modification. Vérifier le planning auprès de la BU

## Innovation Pédagogique

Les **Technologies de l'Information et de la Communication** permettent aux étudiants de disposer d'une série d'outils pour communiquer, partager et se former.

En s'inscrivant sur un Environnement Numérique de Travail, les étudiants peuvent accéder à de nombreux services gratuits :

- un accès aux supports de cours
- un accès Internet personnel sans fil dans leur campus
- un accès à leur messagerie étudiante, des ressources en ligne...



## Orientation

Le **Bureau d'Information et d'Orientation « Sciences et Santé »** est au service des étudiants pour les accompagner :

- **dans leurs études au moment de leurs choix d'orientation**

L'équipe de permanence à l'accueil les guide dans leurs recherches documentaires et les conseille.

Sur rendez vous, ils trouvent écoute, conseil et information pour la construction de leur parcours et l'élaboration de leurs projets d'études et/ou professionnels.

- **en cas de réorientation**

Faire le point et envisager des solutions demande du temps : les entretiens avec les conseiller(e)s d'orientation-psychologues sont là aussi pour les aider à rebondir.

Une documentation est également en libre accès sur :

- les formations de l'UNS
- l'enseignement supérieur en France et à l'étranger
- les débouchés des formations et les métiers
- la vie étudiante
- des tests d'orientation

**BIO Sciences et Santé** : Bâtiment « le Petit Valrose » (Bureau 121) - Avenue Joseph Vallot - Nice  
04 92 07 69 23



## Santé

Le Service de Santé Universitaire propose des visites médicales de prévention et des consultations :

- Santé globale
- Gynécologie
- Dépistage bucco-dentaire
- Soutien psychologique et psychiatrique
- Nutrition
- Conseil en vaccination
- Gestion du stress

Son Service Médical propose à la Cellule Handicap les aménagements d'études et d'examens ou concours pour les étudiants concernés.

Son Service d'Aide Psychologique et son Service Social sont à l'écoute des étudiants pour les soutenir et les aider dans le déroulement de leurs études et de leur vie étudiante.

- Consultations médicales avec ou sans rendez-vous
- Consultations gynécologiques sur rendez-vous uniquement

# Inscription

## Condition et droits d'inscription

**Condition :** Être titulaire du baccalauréat ou du DAEU (Diplôme d'Accès aux Études Universitaires).

**Droits :** L'inscription pour l'année universitaire est de 170 €, montant auquel il faut rajouter 91 € de CVEC à régler au CROUS.

\*Montants donnés à titre indicatif pour l'année universitaire 2019 - 2020

## Pour les futurs bacheliers de l'académie de NICE, session 2020

### 1 Suivre la procédure Parcoursup au sein de votre lycée

Pour tout renseignement concernant Parcoursup, veuillez contacter votre lycée.

Pour plus d'information : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

### 2 Obtenir une attestation d'acquittement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

Avant de débiter votre inscription universitaire en ligne, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) auprès du CROUS sur [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr), pour un montant unique de 91 €. Un numéro vous sera communiqué à l'issue du paiement. Il vous sera nécessaire pour réaliser votre inscription universitaire.

### 3 S'inscrire à l'Université Côte d'Azur

Toute l'inscription universitaire se fait par internet, sur [univ-cotedazur.fr](http://univ-cotedazur.fr)

La procédure est dématérialisée, paiement et dépôt des pièces justificatives<sup>1</sup> inclus.

Elle se déroule à partir de la mi-juillet, dès les résultats du bac.

À la suite de cette inscription, vous serez contacté par le service de la scolarité pour récupérer votre carte d'étudiant et vos certificats de scolarité

- soit à la Faculté de médecine, si vous avez choisi le Parcours spécifique « Accès santé » avec une option d'une autre discipline
- soit dans une autre composante universitaire, si vous avez choisi une licence avec une avec une option « accès santé »

<sup>1</sup>Liste des pièces justificatives demandées :

• Pièce d'identité • Relevé de notes du baccalauréat • Photo • Notification de bourse pour les boursiers • Certificat d'appel à la défense

## Pour les autres cas

	• Doublants de la « PACES »	• Bacheliers des sessions antérieures • Bacheliers 2020 hors académie de Nice • Élèves scolarisés dans l'UE en classe de Terminale • Étudiants en réorientation	• Étudiants étrangers hors UE
Procédure	1. S'inscrire en ligne sur <a href="http://unice.fr">unice.fr</a>	1. Suivre la procédure Parcoursup 2. Suivre la procédure d'inscription sur <a href="http://unice.fr">unice.fr</a>	S'adresser auprès des Services Culturels de l'Ambassade de France du pays de résidence
Date	mi-juillet 2020	1. Parcoursup : à partir de janvier * 2. Inscription universitaire : mi-juillet 2020	Avant le 15 janvier 2020 *

\*Dates susceptibles de modification. Veuillez consulter le site web [medecine.unice.fr](http://medecine.unice.fr) pour confirmation





# TUTORAT NIÇOIS



DES ÉTUDES DE SANTÉ

Le Tutorat Niçois, financé par la Faculté de Médecine, est composé d'étudiants-tuteurs de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années, choisis parmi les meilleurs des promotions antérieures.

Leurs services sont proposés en coordination avec les Professeurs enseignants de la Faculté.

## En 2020 le Tutorat Niçois se réforme !

Nouveaux services et nouvelle organisation pour accompagner et être au plus près de tous les étudiants



Tutorat Nicois



@tutoratnicois



tutoratnicois



tutoratnicois

Reconnu chaque année depuis 2013 par l'ANEMF<sup>1</sup>, l'ANEPF<sup>2</sup>, la FNEK<sup>3</sup>, l'UNECD<sup>4</sup> et l'ANESF<sup>5</sup> comme l'un des meilleurs tutorats de France :

**7 agréments successifs**

<sup>1</sup> Association Nationale des Étudiants en Médecine

<sup>2</sup> Association Nationale des Étudiants en Pharmacie

<sup>3</sup> Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie

<sup>4</sup> Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

<sup>5</sup> Association Nationale des Étudiants en Sage-Femme



Tut' Rentrées

Entraînements aux examens



Séances de révisions



Forum



Annatuts



Parrainage

